



## **BUDGET DU C.C.A.S. / COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

### **PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

#### **I/ Eléments de contexte**

La Commune de Nogent sur Vernisson compte 2 627 habitants (chiffres INSEE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Commune est membre de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, issue de la fusion des anciennes communautés de communes de Châtillon-Coligny, de Bellegarde et de Lorris.

Le centre-bourg de la Commune est enserré entre la RD2007 à l'est et la voie de chemin de fer Paris-Nevers à l'ouest. Dans les années 70, a été créé le Domaine du Baugé, qui compte aujourd'hui environ 400 maisons d'habitation, au sud du centre-bourg.

La Commune de Nogent sur Vernisson possède un certain nombre d'équipements communaux à destination de sa population : un pôle sportif (gymnase, dojo, stade de football, courts de tennis et tennis couvert), des salles communales (maison des associations, château), une médiathèque communale avec salle d'exposition.

Deux écoles publiques sont présentes sur son territoire :

- Une nouvelle école maternelle, qui compte quatre classes depuis la rentrée 2022-2023, située rue de Montbouy ;
- Une école élémentaire, qui compte six classes depuis la rentrée scolaire 2022-2023, située rue de Montbouy.

Un restaurant scolaire, situé sur le site de l'école élémentaire, accueille les enfants des deux écoles. La Commune met en place également un service de garderie périscolaire à destination des enfants des deux écoles.

A l'est de la RD2007, le Domaine des Barres regroupe un certain nombre d'institutions : une annexe du LEGTA du Chesnoy, avec environ 200 étudiants, l'arboretum national des Barres, l'INRAE, l'IGN.

Depuis 2019, et suite au désengagement de l'ONF, la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, compétente en matière de promotion touristique, a repris la gestion du site de l'arboretum national des Barres, pour assurer la pérennité d'un site important pour la Commune et pour l'Est du Département du Loiret.

#### **II/ Priorités du Budget primitif 2022 DU C.C.A.S.**

Le budget primitif 2022 avait été construit en fonction des priorités suivantes :

- L'augmentation de la subvention versée au C.C.A.S. par le budget principal, à hauteur de 15 000 euros (contre 14 500 euros en 2021 et 13 500 euros les années précédentes) compte-tenu des nouvelles actions mises en œuvre,
- L'adhésion au Fonds Unifié Logement (FUL) à hauteur de 0.77 € / habitant, et au Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ) à hauteur de 0.11 € / habitant, gérés par le Conseil Départemental du Loiret,
- La poursuite des différentes actions sociales : aide au chauffage, secours d'urgence, repas des aînés, colis aux Nogentais résidant en maison de retraite, aide à l'installation de la télésurveillance, aide aux déplacements (restos du cœur à Amilly, marché hebdomadaire, courses bimensuelles), etc.,
- La poursuite des actions initiées depuis 2017 : les après-midis thé dansant pour les aînés ; ateliers équilibre, actions proposées par l'Agé-clic, etc., et des nouvelles actions initiées depuis 2021 : Pass'Permis Jeunes, aide au secourisme,
- La création d'une section d'investissement.

### III/ Ressources et charges des sections de Fonctionnement et d'Investissement

#### Section de Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	CA 2021	CA 2022	Chapitres budgétaires	CA 2021	CA 2022
011- Charges de gestion	8 784.76 €	14 190.59 €	74- Dotations, subventions	14 500.00 €	15 000.00 €
65- Autres charges de gestion	7 119.50 €	8 662.73 €	75- Autres produits de gestion	0.00 €	115.00 €
			77- Produits exceptionnels	0.00 €	1 975.74 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>15 904.26 €</b>	<b>22 853.32 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>14 500.00 €</b>	<b>17 090.74 €</b>
			<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-1 404.26 €</b>	<b>-5 762.58 €</b>
			<b>Résultat de l'exercice avec N-1</b>	<b>15 705.07 €</b>	<b>4 942,49 €</b>

#### Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du CCAS sont en légère hausse sur l'exercice 2022, en raison de la légère augmentation de la subvention de la commune au C.C.A.S. (+ 500 euros par rapport à l'exercice précédent). L'animation « Thé dansant » a repris sur 2022, avec 115 euros de recettes (droits d'entrée). Le CCAS a également perçu des dons et libéralités d'un montant de 396 euros et un remboursement de prise en charge de frais d'obsèques pour 1 579.74 euros.

#### Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du CCAS sont en forte hausse (+ 6 949.06 euros) par rapport à l'exercice précédent. Le chapitre 011 des charges de gestion est clôturé à 14 190.59 euros (+ 5 405.83 euros par rapport à 2021), avec notamment l'organisation du repas des aînés pour un montant de 4 891.50 euros, la distribution de colis aux aînés pour un montant de 8 507.80 euros et les après-midis Thé dansant pour un montant de 633.18 euros.

Le chapitre 65 retrace les différentes aides à la population, et se clôture à 8 662.73 euros (+1 543.23 euros par rapport à 2021) : secours d'urgence pour 882,16 euros, pass'permis pour 250 euros (1 bénéficiaire), prise en charge de la téléalarme pour 204 euros, prise en charge de frais d'obsèques pour 1 300 euros, aides au chauffage pour 2 610 euros, prêt social d'urgence pour 929.81 euros.

La participation annuelle au FUL et au FAJ du département du Loiret a été de 2 311.76 euros en 2022. Pour rappel, le FUL et le FAJ permettent aux nogentais de bénéficier d'aides du département du Loiret (accès au logement, paiement des factures d'eau ou d'électricité, etc.).

#### Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
Chapitres budgétaires	CA 2022	Chapitres budgétaires	CA 2022
21- Immobilisations corporelles	0.00 €	10- Dotations, fonds divers et réserves	5 000.00 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>0.00 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>5 000.00 €</b>
		<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>5 000.00 €</b>
		<b>Résultat de l'exercice avec N-1</b>	<b>5 000.00 €</b>

Le compte administratif 2022 présente une section d'investissement, contrairement à l'exercice précédent, et retrace uniquement l'affectation du résultat 2021 en recettes d'investissement pour un montant de 5 000 euros.

#### IV/ Niveaux d'Épargne Brute et d'Épargne Nette

	CA 2021	CA 2022
Excédent de fonctionnement reporté N-1	17 109.33 €	10 705.07 €
Recettes réelles de fonctionnement	14 500.00 €	17 090.74 €
Sous-total Recettes de fonctionnement	31 609.33 €	27 795.81 €
Dépenses réelles de fonctionnement	15 904.26 €	22 853.32 €
<b>Marge brute ou épargne de gestion</b>	<b>15 705.07 €</b>	<b>4 942.49 €</b>
Frais financier DF chapitre 66	0.00 €	0.00 €
<b>Epargne brute</b>	<b>15 705.07 €</b>	<b>4 942.49 €</b>
Capital de la dette DI chapitre 16	0.00 €	0.00 €
<b>Epargne nette</b>	<b>15 705.07 €</b>	<b>4 942.49 €</b>

L'épargne de gestion permet de dégager les marges de manœuvre de la Commune pour la gestion des services publics. L'épargne brute (épargne de gestion – intérêts des emprunts) doit permettre, d'une part le remboursement du capital de la dette, et d'autre part l'engagement d'investissements sur fonds propres. L'épargne nette (épargne brute – capital de la dette) correspond donc aux marges de manœuvres de la Commune en matière d'investissements.

#### V/ Niveau d'endettement et capacité de désendettement

Le C.C.A.S. n'a pas contracté d'emprunt.

#### VI/ Taux d'imposition

Pour rappel, les taux d'imposition communaux, dont les recettes sont perçues par le budget principal, étaient les suivants :

Taxes locales	Nogent sur Vernisson Taux 2022	Taux départemental Moyen 2021	Taux national Moyen 2021
Taxe foncière (bâti)	31,57	47,54	37,72
Taxe foncière (non bâti)	28,18	45,86	50,14

#### VII/ Principaux ratios

Informations financières / Ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	8.70
Produits des impositions directes / population	0.00
Recettes réelles de fonctionnement / population	6.51
Dépenses d'équipement brut / population	0.00
DGF / population	0.00
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0.00 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	132.72 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00 %

### VIII/ Effectifs de la Collectivité et charges de personnel

Le C.C.A.S. n'a pas d'effectif propre. Pour rappel, les effectifs de la Commune sont les suivants :

#### Emplois permanents au 31 décembre 2022

Grades	Catég	Emplois budgétaires en ETP			Effectifs pourvus en ETP		
		TC	TNC	Total	Titul	Non Titul	Total
<b>Filière administrative</b>		<b>4</b>	<b>2,51</b>	<b>6,51</b>	<b>3,71</b>	<b>0</b>	<b>3,71</b>
Attaché	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint ppl 2ème classe	C	1	0,8	1,8	0	0	0
Adjoint administratif	C	1	1,71	2,71	2,71	0	2,71
<b>Filière technique</b>		<b>9</b>	<b>5,26</b>	<b>14,26</b>	<b>11,06</b>	<b>1</b>	<b>12,06</b>
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint ppl 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint ppl 2ème classe	C	2	0,84	2,84	1,84	0	1,84
Adjoint technique	C	5	4,42	9,42	7,22	1	8,22
<b>Filière sociale</b>		<b>2</b>	<b>0,51</b>	<b>2,51</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
Atsem 1ère classe	C	2	0,51	2,51	2	0	2
<b>Filière culturelle</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Assistant de conservation	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint patrimoine	C	1	0	1	1	0	1
<b>Filière animation</b>		<b>1</b>	<b>0,34</b>	<b>1,34</b>	<b>0,34</b>	<b>0</b>	<b>0,34</b>
Animateur	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint animation	C	0	0,34	0,34	0,34	0	0,34
<b>Filière police</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
Brigadier-Chef de PM	C	2	0	2	2	0	2
<b>Total général</b>		<b>20</b>	<b>8,62</b>	<b>28,62</b>	<b>20,11</b>	<b>1</b>	<b>21,11</b>

#### Agents non titulaires au 31 décembre 2022

Sur emplois non permanents	Catég	ETP	Observations
Adjoint technique	C	0,39	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint technique	C	0,52	Besoins Services Enfance Jeunesse + Entretien des locaux
Adjoint technique	C	0,15	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint d'animation	C	0,34	Besoins Service Enfance Jeunesse
Apprenti Petite Enfance	C	1	Contrat d'apprentissage Ecole maternelle
Apprenti paysagiste	C	0	Contrat d'apprentissage aux Services Techniques